

RÉPONDENT À VOS QUESTIONS

La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse a choisi un nouveau délégataire pour le transport urbain-scolaire dès le 1^{er} janvier 2023. Depuis, de nombreux ajustements ont été opérés sur le réseau et vous avez eu des interrogations pour lesquelles nous apportons des réponses complémentaires.



LE RÉSEAU :

■ QUAND EST-CE QUE LES LIGNES 6/7/8/9 CIRCULERONT ?

Les lignes sont mises en service fin juin. La commande de ces nouveaux bus adaptés a connu un retard de fabrication-livraison à la suite de difficultés d'approvisionnement par le constructeur de bus.

■ POURQUOI TANT DE CHANGEMENTS SUR LE RÉSEAU ?

Le nouveau réseau a été reconfiguré par la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse pour répondre aux exigences réglementaires et légales. C'est-à-dire, l'obligation de transporter tous les enfants assis sur des lignes dédiées uniquement aux scolaires. Désormais, 33 lignes scolaires au lieu de 22 lignes desservent le Pays de Grasse. Sur le réseau urbain des ajustements ont été apportés notamment pour la desserte du centre-ville de Grasse (Centifolia). 80 % des lignes urbaines ont été maintenues à l'identique.

■ POURQUOI ON NE RECRUTE PAS LES CONDUCTEURS MANQUANTS ?

Le secteur du transport scolaire, connaît particulièrement, une forte pénurie de conducteurs en France. Moventis et Sillages ont déployé des campagnes de recrutement. Malgré nos efforts collectifs, nous continuons à rencontrer d'importantes difficultés à recruter des conducteurs pour assurer le transport scolaire. Soyez assuré que nous poursuivons notre mobilisation auprès des acteurs du recrutement. Par ailleurs, en cas de grève, les conducteurs grévistes ne peuvent pas être légalement remplacés.

■ POURQUOI LES CONDUCTEURS ONT CHANGÉ ?

Le personnel n'a pas changé. L'ensemble du personnel de l'ancien délégataire a été repris. Les conducteurs assurent dorénavant une rotation des lignes. De plus, pour assurer la mise en place du réseau scolaire dès le 1^{er} janvier 2023, les effectifs ont été renforcés en urgence pendant six semaines par des conducteurs espagnols, le temps de trouver et de former les conducteurs français à ces nouvelles lignes scolaires.

■ POURQUOI A-T-ON DONNÉ 19M€ SUPPLÉMENTAIRES À MOVENTIS ?

Ces 19 M€ sur 10 ans représentent les investissements supplémentaires liés aux ajustements du réseau (ajout de lignes, ajout d'horaires tôt le matin-soirée-samedi, optimisation de parcours) depuis le 1^{er} janvier 2023. Au total, il s'agit de 113 M€ sur 10 ans investis au lieu de 94,3 M€ du marché initial.

■ EST-CE QUE MOVENTIS EST UNE SOCIÉTÉ SÉRIEUSE ?

Fondé en 1923, Moventia est un groupe familial espagnol multinational dont Moventis est une des filiales dédiées au transport de voyageurs. Moventis est membre de l'Union des Transports Publics et Ferroviaires français. Dotée d'une solide expérience des transports, elle est présente dans de nombreux pays dans le monde. Très solide financièrement, elle dispose de la solvabilité économique nécessaire lui permettant ainsi de nombreux investissements. La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse a par ailleurs vérifié la solidité financière et technique de Moventis lors de l'étude technique de la réponse à l'appel d'offres, et a aussi contacté les autres réseaux français gérés par Moventis.

GRÈVE DES CONDUCTEURS :

■ QUAND SE TERMINE LA GRÈVE ?

Dès le 1^{er} janvier 2023, premier jour du nouveau réseau, l'organisation syndicale a lancé deux alarmes sociales, étape préalable à la grève. Depuis le mois de mars, deux mouvements de grève distincts ont fortement perturbé le réseau. Le premier qui a débuté le 20 mars et reconductible jusqu'au 31 décembre 2023 : un débrayage quotidien de 59 min matin/soir. Le deuxième est lié aux journées nationales de grève en lien avec la réforme des retraites. Malheureusement, nous ne sommes pas en mesure de fournir une date précise de fin de la grève mais nous sommes engagés en permanence dans des discussions constantes avec les représentants syndicaux pour trouver des solutions satisfaisantes pour toutes les parties prenantes.

■ POURQUOI LA GRÈVE A LIEU PENDANT LES HEURES DE POINTE ?

Le choix a été acté par l'organisation syndicale de privilégier un débrayage aux heures de pointe entre 7h09 et 8h10 le matin, ainsi qu'entre 16h09 et 17h10 l'après-midi. Ce choix empêche la libre circulation, d'autant plus que la direction ne peut pas légalement remplacer un conducteur en grève. La suspension du service est d'autant plus impactée (entre 30 min et 1h30) par le fait que les conducteurs reviennent à chaque fois au dépôt de bus pour effectuer leurs 59 min de grève, au lieu d'être sur leur terminus. Le droit de grève respecte juridiquement des règles qui ont été rappelées à l'organisation syndicale.

■ EST-CE QUE DES NÉGOCIATIONS SONT PRÉVUES AVEC LES CONDUCTEURS ?

Moventis a engagé, dès le départ, des échanges réguliers avec l'organisation syndicale. Comme toute discussion, des compromis et des consensus sont nécessaires par les deux parties pour aboutir à une direction commune. Or, malgré les nombreuses avancées proposées par la direction et consenties par l'organisation syndicale, le préavis de grève a quand même été déposé.

■ QUELLES SONT LES SOLUTIONS POUR L'ANNÉE PROCHAINE SI CELA PERDURE ?

Moventis poursuit les discussions avec l'organisation syndicale et a rappelé les règles juridiques régissant l'exercice du droit de grève, le respect des horaires et de la régulation des bus, de manière générale. Le dialogue est ouvert, constructif et a ouvert de nombreuses possibilités d'avancement dans un temps court qui préserve et améliore les conditions de travail. Aujourd'hui, nous espérons l'arrêt d'un mouvement aussi pénalisant.

■ POURQUOI CERTAINES LIGNES SONT TOUCHÉES PLUS QUE D'AUTRES ?

Les lignes scolaires, en particulier celles desservant les secteurs de Mouans-Sartoux, Peymeinade et Pégomas, sont les plus touchées. Entre la grève interne de Moventis, la grève contre la réforme des retraites, une grève interne d'un sous-traitant et les difficultés de recrutement de conducteurs, il est en effet difficile d'assurer le service de ces lignes. Néanmoins, Moventis et Sillages sont fortement mobilisés pour envisager une nouvelle répartition des lignes afin que le service fonctionne dès la rentrée de septembre.

■ COMMENT ÊTRE INFORMÉ DES PERTURBATIONS ?

Dès que nous recevons les informations de circulation des lignes, elles sont immédiatement envoyées via une alerte SMS.

Pensez à vous inscrire sur le site www.sillages.paysdegrasse.fr

Trois lignes téléphoniques sont également dédiées pour apporter des réponses à toutes vos questions :
04 93 36 37 37

